

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 17 décembre 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/12/17-4/09****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20201217-lmc100000021521-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/12/2020

Réception Préfet : 21/12/2020

Publication RAAD : 21/12/2020

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : NETTHAVONGS Céline

OBJET : Projet de configuration de la Société anonyme de Coordination départementale, dans le cadre de la loi Elan.

La loi ÉLAN (« Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique »), du 23 novembre 2018 impose aux organismes bailleurs, dont la taille n'atteint pas 12 000 logements, de se regrouper.

Afin d'aider les bailleurs dans cette restructuration, la loi ÉLAN a institué une nouvelle forme d'association entre eux : la Société de Coordination (SC) qui permet à ses membres de partager une communauté de vues, d'actions et de moyens sur un territoire. La SC a pour objet principal de coordonner et d'assurer, pour le compte du collectif de ses membres, le contrôle de l'activité de ceux-ci.

Pour favoriser le regroupement d'organismes seine-et-marnais, le Département a lancé en 2019 une étude préalable à la création d'une société de coordination départementale menée par le cabinet Katalyse. Sur la base des conclusions de cette étude, 4 organismes ont acté le principe d'adhésion à une future Société de Coordination : Habitat 77, OPH Val de Loing, OPH de Coulommiers et l'OPH de Confluence Habitat.

Ces bailleurs ont poursuivi les travaux préparatoires au cours de l'année 2020 pour définir les contours de cette structure commune (gouvernance, capital, compétences ...).

Ce rapport présente ainsi le projet de configuration de cette société de coordination départementale qui, pour satisfaire les contraintes de la Loi ELAN, doit être validé avant la fin d'année 2020.

Au travers cette démarche et par la validation de ce projet de rapprochement, le Département conforterait sa politique volontariste en matière d'habitat et participant à la création d'un outil pertinent au service du logement social à l'échelle de son territoire.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2018-1221 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) inaugurant une profonde restructuration des acteurs du secteur du logement social,

Vu le décret n° 2019-911 du 29 août 2019 relatif aux sociétés de coordination mentionnées à l'article L. 423-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), précisant les conditions de leur mise en œuvre et les clauses-types à intégrer à leurs statuts,

Vu l'arrêté du 17 octobre 2019 fixant le contenu du dossier de demande de l'agrément des sociétés de coordination mentionnées à l'article L. 423-1-2 du CCH,

Vu l'article L 423-1-1 du code de la Construction et de l'Habitat mentionnant que les organismes de logement social peuvent constituer entre eux, afin d'améliorer l'efficacité de leur activité, un groupe d'organismes de logement social

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de configuration de la société anonyme de coordination départementale entre les 4 bailleurs : Habitat 77, OPH Val de Loing, OPH de Coulommiers et l'OPH de Confluence Habitat,

Article 2 : d'autoriser Habitat 77 à adhérer à la société anonyme de coordination départementale

Adopté à la majorité

Ont voté POUR (31) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

Mme Martine DUVERNOIS

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT

Ont voté CONTRE (1) :

Mme Andrée ZAÏDI

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (11) :

M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC, en sa qualité de Vice-président de l'OPH Val de Loing Habitat
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Julie GOBERT
M. Denis JULLEMIER, en sa qualité de Président de l'OPH77 "Habitat77"
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Laurence PICARD, en sa qualité de Présidente de l'OPH de Coulommiers
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA

Ont été ABSENTS (3) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne